

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

19 JUIN 2013

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 19 JUIN 2013, à 19 h (7 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Alain Sarrazin , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Jacques Poudrier , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
M. Philippe Boutin , maire de Lorrainville
M. Michel Paquette , maire de Moffet
M^{me} Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M^{me} Marielle Henri , mairesse suppléante de
Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M^{me} Joanne Larochelle , mairesse de St-Bruno-de-Guigues
M. Heinz Howald , maire suppléant de
St-Édouard-de-Fabre
M^{me} Jacinthe Marcoux , mairesse de St-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M. Philippe Barette , maire de la Ville de Témiscaming

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M. Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Gérald Charron , maire de Laforce
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de
projet en environnement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (huis clos) de
19 h à 19 h 30.

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

06-13-330

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Boutin
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

M. Warolin fait le bilan des rencontres des deux derniers mois :

- 16 mai 2013 : Rencontre sur le projet Matamec avec la présence de plusieurs élus, dont M. Norman Young (maire de Kipawa), M. Philippe Barette (maire de Témiscaming), M. Yvon Gagnon (président du Comité municipal de Laniel) et M. Luc Lalonde (maire de Béarn), avec la directrice régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Édith van de Walle;
- 22 et 23 mai 2013 : Assemblée annuelle des MRC à la FQM à Québec. Il a été principalement question du prochain Pacte fiscal, d'une réforme de la taxation, des logements sociaux, des transports et des infrastructures (exemple : le dossier d'eau potable à Angliers et la taxe sur l'essence en région);
- 27 mai 2013 : Rencontre pour révision budgétaire de la CRÉ avec des compressions importantes qui sont à venir, d'où l'importance de prendre certaines décisions en lien avec les Tables GIR et le FADET;
- 28 et 29 mai 2013 : Accueil en région d'une délégation de la région de l'Aquitaine en France, dont le président, M. Rousset. Cet échange vise à développer des relations au niveau de la main-d'œuvre, de la formation et sur la recherche et développement;
- 5 juin 2013 : Rencontre à la Table GIR, point apporté à la présente séance du conseil;
- 6 juin 2013 : Rencontre avec des représentants d'Autobus Maheux à Rouyn-Noranda pour discuter de la desserte au Témiscamingue. La ligne de transport dans la MRC étant déficitaire, des rencontres auront lieu afin de cibler des solutions;
- 7 juin 2013 : Rencontre avec le CAGE, dont plusieurs recommandations proposées lors de la présente séance du conseil;
- 10 juin 2013 : Rencontre avec les homologues de l'Ontario et la SDT sur le dossier de l'abattage. À l'égard de cette réunion, une lettre a été transmise à M^{me} Kathleen Weiss et au vice-premier ministre, M. François Gendron, afin de cibler une solution pour l'harmonisation des normes entre les deux provinces;
- 10 juin 2013 : Rencontre sur le projet Internet haute vitesse;
- 14 juin 2013 : Rencontre avec les producteurs de moutons, M. Alain Sarrazin et M. Yvon Forest du MAPAQ;

- 16 juin 2013 : Journée « Portes ouvertes » à l'Écocentre. Près de 130 personnes sont venues s'informer sur la gestion des matières résiduelles. Mention de remerciements aux employés qui ont contribué au succès de cette journée;
- 17 juin 2013 : Visite à l'Écocentre avec les représentants régionaux du MDDEP, M^{me} Édith van de Walle, M^{me} Hélène Iraca et M^{me} Stéphanie Lemieux. La visite était suivie d'une rencontre avec les maires riverains du lac Kipawa, sur le processus du Ministère en regard au dossier Matamec;
- 18 juin 2013 : Lancement officiel à North Bay et à Laniel, de la brochure le « *Tour du lac Témiscamingue* ». Mention de remerciements pour le travail de l'équipe touristique et des bénévoles de l'Ontario dans ce dossier et au maire de la Ville de Témiscaming, M. Philippe Barette.

06-13-331

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2013.

M. Philippe Boutin souhaite apporter une modification à la résolution n° 05-13-288 – Bottin téléphonique, comme suit :

« De renouveler la demande auprès de Télébec pour l'obtention d'un bottin téléphonique plus complet, tel que par le passé, soit une version « Abitibi-Témiscamingue / Baie-James / Chibougamau – Chapais » qui répondait aux besoins du milieu. »

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu, après correction à la résolution.

06-13-332

Évaluation du personnel-cadre – Recommandation (Fin de la période de probation).

Considérant qu'aux termes de la résolution n° 11-12-417, la nomination des officiers était assujettie à une période de probation de six mois;

Considérant que durant cette période, les objectifs à l'égard de la directrice générale – secrétaire-trésorière, du directeur général adjoint et de la directrice du Centre de valorisation du Témiscamingue ont été atteints;

Considérant qu'une évaluation a été effectuée par une firme externe;

Considérant la recommandation de la firme externe;

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. Philippe Boutin
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires confirme les nominations de M^{me} Lyne Gironne à titre de directrice générale – secrétaire-trésorière rétroactivement au 14 janvier 2013, de M. Tomy Boucher à titre de directeur général adjoint rétroactivement au 14 janvier 2013 et de M^{me} Katy Pellerin à titre de directrice du Centre de valorisation du Témiscamingue rétroactivement au 7 janvier 2013, avec les droits et bénéfices liés à leur statut selon les termes et conditions définis lors de la séance du conseil du 28 novembre 2012.

Transport adapté.

Présentation par les représentants du rapport d'activités 2012.

06-13-333

M^{me} Diane Michaud, présidente, M. Denis Beauvais, vice-président, M^{me} Odile Lefebvre, administrative et M^{me} Manon Bouchard, directrice, à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue sont présents à la rencontre.

Le conseil prend acte du rapport d'activités et des états financiers de l'année 2012 de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue, ainsi que Para-Transport inc.

Les services « Le Baladeur » sont maintenant disponibles au « Transport adapté »; les organismes concernés s'étaient entendus pour un regroupement de services. Le projet pilote s'est avéré satisfaisant. Un processus d'arrimage est présentement en cours et une rencontre entre les deux conseils d'administration doit se tenir en septembre 2013.

Statistiques – Année 2012				
Municipalités (Destination)	Transport / Personnes handicapées et accompagnateurs	Transport / Personnes âgées et accompagnateurs	Le Baladeur	Total (Toute clientèle)
Angliers	125	0	5	130
Béarn	577	0	10	587
Belleterre	36	0	0	36
Duhamel-Ouest	209	0	0	209
Fugèreville	33	0	1	34
Guérin	0	0	14	14
Laforce	59	0	0	59
Latulipe-et-Gaboury	30	0	0	30
Laverlochère	12	0	0	12
Lorrainville	640	2	1	643
Moffet	17	0	0	17
Nédélec	0	0	2	2
Notre-Dame-du-Nord et Réserve Notre-Dame-du-Nord	276	2	4	282
Rémigny	221	0	1	222
St-Bruno-de-Guigues	349	3	0	352
St-Édouard-de-Fabre	322	0	0	322
St-Eugène-de-Guigues	60	0	0	60
Ville-Marie	7 304	197	43	7 544
Témiscamingue Sud / Kipawa	21	0	0	21
Abitibi	268	2	5	275
Témiscamingue ontarien	532	0	30	562
Total	11 091	206	116	11 413
Comparatif :				
➤ Année 2011	12 790	450	124	13 364
➤ Année 2010	14 327	414	103	14 844
➤ Année 2009	15 451	532	87	16 070
➤ Année 2008	15 969	753	180	16 902

Lieu de résidence de la clientèle – Mars 2013				
Municipalités	Personnes handicapées	Personnes âgées	Le Baladeur	Total (Toute clientèle)
Angliers	5	2	0	7
Béarn	15	5	1	21
Belleterre	3	1	0	4
Duhamel-Ouest	8	5	2	15
Fugèreville	3	0	0	3
Guérin	2	2	1	5
Laforce	0	0	0	0
Latulipe-et-Gaboury	4	2	0	6
Laverlochère	1	3	1	5
Lorrainville	6	10	2	18
Moffet	1	0	0	1
Nédélec	2	0	0	2
Notre-Dame-du-Nord	13	13	2	28
Rémigny	14	5	2	21
Réserve Notre-Dame-du-Nord	1	0	0	1
St-Bruno-de-Guigues	8	9	2	19
St-Édouard-de-Fabre	3	0	0	3
St-Eugène-de-Guigues	4	1	0	5
Ville-Marie	66	227	5	298
Total	159	285	18	462
Comparatif :				
➤ Année 2011	159	243	16	418
➤ Année 2010	155	242	15	412
➤ Année 2009	152	234	8	394

Rapport budgétaire / Transport adapté	Années	
	2012	2011
Produits :		
Contributions du ministère des Transports du Québec	221 101 \$	221 101 \$
Contributions des municipalités	55 500 \$	55 249 \$
Contributions des passagers	35 895 \$	32 300 \$
Revenus – transport des personnes âgées	471 \$	740 \$
Revenus – transport collectif « Le Baladeur »	701 \$	645 \$
Honoraires de gestion	20 705 \$	5 500 \$
Total	334 373 \$	315 535 \$
Charges :		
Salaires et avantages sociaux	84 718 \$	68 465 \$
Contrat d'exploitation du véhicule	227 280 \$	211 750 \$
Publicité et promotion	2 190 \$	618 \$
Formation	166 \$	35 \$
Frais de déplacement	1 922 \$	1 725 \$
Fournitures de bureau	4 158 \$	3 960 \$
Assurances	752 \$	670 \$
Honoraires professionnels	1 720 \$	1 705 \$
Loyer	5 153 \$	5 454 \$
Taxes, licences et permis	165 \$	270 \$
Télécommunications	1 669 \$	1 979 \$
Intérêts et frais de banque	0 \$	9 \$
Amortissement des immobilisations	303 \$	277 \$
Total	330 196 \$	296 917 \$
Excédent des produits sur les charges	4 177 \$	18 618 \$

Approbation de la nouvelle tarification adoptée par le conseil d'administration de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue le 13 juin 2013.

06-13-333.1

Il est proposé par M^{me} Joanne Larochelle
appuyé par M^{me} Jacinthe Marcoux
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la nouvelle tarification de la Corporation du transport adapté le 13 juin 2013, comme suit :

Services	Tarifs actuels	Nouvelles tarifications
➤ Clientèle – personnes handicapées admises au transport adapté ^(Note)		
Transport sur le territoire et dans les horaires établis – en semaine / jour	2,50 \$ (chaque transport) *Carte mensuelle à 90 \$	1 ^{re} couronne : 2,50 \$ *Carte mensuelle à 90 \$ 2 ^e couronne : 2,75 \$ *Carte mensuelle à 100 \$ 3 ^e couronne : 3,00 \$ *Carte mensuelle à 110 \$
Transport sur le territoire et dans les horaires établis – fin de semaine / soirée	8 personnes handicapées à bord et plus 4 \$ (chaque transport) 1 à 7 personnes handicapées à bord 4 \$ + 0,60 \$ / km (chaque transport)	8 personnes handicapées à bord et plus 1 ^{re} couronne : 2,50 \$ 2 ^e couronne : 2,75 \$ 3 ^e couronne : 3,00 \$ 1 à 7 personnes handicapées à bord 4,25 \$ + 0,65 \$ / km (chaque transport)
Transport sur le territoire d'un groupe d'un centre de jour – le jour en semaine ou selon les horaires établis	14 \$ + 0,60 \$ / km (chaque départ)	15 \$ + 0,65 \$ / km Attente : 3 hres gratuites / hres chauffeur Minimum de 8 personnes handicapées à bord
Transport hors territoire – Centre de jour	0,90 \$ / km + heure d'attente chauffeur (lorsque hors des horaires de semaine)	0,95 \$ / km Attente : 3 hres gratuites / hres chauffeur Minimum de 8 personnes handicapées à bord
Transport sur le territoire hors des horaires établis	8 personnes handicapées à bord et plus 4 \$ 1 à 7 personnes handicapées à bord 1,21 \$ / km + hres du chauffeur / minimum 20,75 \$ Usager non transférable 4 \$ + 0,60 \$ / km	8 personnes handicapées à bord et plus 1 ^{re} couronne : 2,50 \$ 2 ^e couronne : 2,75 \$ 3 ^e couronne : 3,00 \$ Attente : 3 hres gratuites / hres chauffeur 1 à 7 personnes handicapées à bord 1,24 \$ / km + hres du chauffeur / minimum 21,25 \$ Usager non transférable 4,25 \$ + 0,65 \$ / km Attente : hres chauffeur
Transport hors territoire	Vannette : 1,21 \$ / km + hres chauffeur Autobus 1,57 \$ / km + hres chauffeur	Vannette : 1,24 \$ / km + hres chauffeur Autobus 1,61 \$ / km + hres chauffeur
➤ Clientèle personnes âgées et accompagnateurs	Même tarif que pour la personne handicapée	Transport sur le territoire Même tarif que pour la personne handicapée
➤ Clientèle « Le Baladeur »	0,16 \$ / km / Indexé de l'IPC ou minimum 2,75 \$	Transport hors territoire 0,16 \$ / km

Note

- 1^{re} couronne (0 à 10 km) : Duhamel-Ouest, Lorrainville, Ville-Marie;
- 2^e couronne (10 à 20 km) : Béarn, Laverlochère, St-Bruno-de-Guigues, St-Édouard-de-Fabre;
- 3^e couronne (20 km et plus) : Angliers, Belleterre, Fugèreville, Guérin, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, St-Eugène-de-Guigues.

M. André Pâquet propose aux représentants de Transport adapté de regarder la possibilité d'un partage des services avec le transport médical de Winneway.

06-13-334

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le préfet expose les sujets inscrits au projet du procès-verbal de la réunion du comité administratif du 5 juin 2013.

Concernant le dossier sur la fermeture des ponts par le MRN, une lettre sera transmise au Ministère afin de souligner l'intérêt de la MRCT pour connaître rapidement les modalités du Programme des chemins à vocation faunique et multiressource où une enveloppe budgétaire de 4 M\$ serait disponible pour la réparation et la reconstruction des infrastructures routières.

06-13-335

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

1^{re} partie

Question de M^{me} Chantale Tremblay :

- Que fait la MRC de Témiscamingue face à la pénurie de médecins appréhendée par le CSSS du Témiscamingue?

Réponse : La MRCT est très au fait du problème et travaille en étroite collaboration avec la directrice générale, M^{me} Carole Lahaie, et le D^r Paul-Émile Barbeau, directeur des services professionnels. Un élément sur lequel la MRCT travaille, c'est le transport. On se doit de trouver une solution pour que les médecins volants puissent arriver à l'aéroport de St-Bruno-de-Guigues. Il semble que les perspectives au niveau de l'effectif des médecins, à moyen terme, soient bonnes. La problématique se situe plutôt au niveau du court terme.

Questions de M. Gilles Lepage :

- Sur quelle base s'est appuyé M. Guillaume Beaulieu pour produire le document de réflexion sur l'identité témiscamienne?

Réponse : M. Beaulieu est un employé de la MRCT qui a reçu le mandat de produire un document de réflexion à partir de plusieurs intrants sur lesquels il s'est appuyé pour dresser un portrait de la situation.

- La MRC de la Vallée-de-l'Or a pris une décision contraire à la position de la CRÉ?

Réponse : La CRÉ est un organisme régional qui a comme mandat principal le développement de la région, ce n'est pas un gouvernement au même niveau que les MRC.

- Si la population demande un référendum à la MRCT sur la question de l'identité témiscamienne, que va-t-elle faire?

Réponse : La MRCT prendra position sur la question de l'identité témiscamienne au cours de la présente séance.

06-13-336

Renouvellement de la marge de crédit – Gestion des matières résiduelles.

Attendu que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue a une marge de crédit temporaire depuis l'année 2011;

Il est proposé par M^{me} Joanne Larochelle
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue autorise M. Arnaud Warolin, préfet et M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à renouveler la marge de crédit temporaire de 4 M\$ auprès de la Caisse Desjardins du Témiscamingue.

Il s'agit d'un emprunt temporaire dans l'éventualité du financement du règlement d'emprunt n° 140-08-2009 adopté le 19 août 2009 pour la somme de 4 M\$, par la Fédération canadienne des municipalités / Fonds municipal vert, disponible au moment où l'ensemble du projet de valorisation des matières résiduelles sera complété.

06-13-337

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

06-13-338

Gestion des matières résiduelles – REL de Guérin.

M^{me} Katy Pellerin présente la recommandation du CAGE, émise lors de la réunion ayant eu lieu le 7 juin 2013.

Un contrat fût octroyé à Service de conteneurs Jean-Marc Robert pour les secteurs Est et Nord, par le conseil des maires du 17 avril 2013. La MRCT avait demandé à l'époque des soumissions pour le transport des conteneurs vers son Écocentre à St-Édouard-de-Fabre et/ou vers le site d'enfouissement de Rouyn-Noranda. Par la suite, elle se réservait le droit de choisir, après l'ouverture des soumissions, si elle faisait transporter les conteneurs du secteur Nord vers l'Écocentre ou vers le site d'enfouissement.

Depuis le début des contrats de transport, le conteneur du REL de Guérin était acheminé vers Rouyn-Noranda et la municipalité était tout de même facturée à 200 \$/tonne pour la disposition de leur conteneur. La municipalité de Guérin demande à la MRC d'être facturée au coût réel de disposition des matières à Rouyn-Noranda étant donné qu'elle n'avait pas à assumer des coûts de manutention à l'Écocentre. Par contre, après analyse, il a été démontré qu'il était plus avantageux, économiquement parlant, d'acheminer le conteneur de Guérin vers St-Édouard-de-Fabre plutôt que vers Rouyn-Noranda; le coût de transport avec Multitech étant beaucoup plus bas que le coût de transport soumis par M. Jean-Marc Robert.

Les membres du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) ont recommandé que toutes les municipalités du Témiscamingue aient le même service au même coût. Il faut rappeler aussi que dans l'appel d'offres pour le contrat de transport, il était inscrit que l'adjudicataire partait avec un conteneur vide (le conteneur de transfert) vers un des différents REL, laissait ce dernier au REL, chargeait le conteneur plein, le transportait jusqu'à l'Écocentre ou au site d'enfouissement, vidait le contenu du conteneur et se servait de ce nouveau conteneur vide pour le prochain REL. De cette façon, il y avait en tout temps un conteneur vide de disponible dans le REL, mais qui n'était pas nécessairement celui dont la municipalité avait au départ.

La municipalité de Guérin possède un conteneur un peu plus volumineux que les conteneurs des autres REL.

Le CAGE recommande de payer la différence du conteneur de Guérin pour lui laisser un conteneur uniforme aux autres REL et de facturer la municipalité aux mêmes tarifs que les autres conteneurs de REL, c'est-à-dire à 200 \$/tonne.

La municipalité de Guérin est en désaccord avec cette recommandation puisque selon elle, elle n'a pas à être facturée pour la manutention de ses matières résiduelles qui se trouvent dans le conteneur, puisqu'auparavant, elles s'en allaient directement à Rouyn-Noranda, sans manutention.

Le conseil des maires demande donc la poursuite des discussions entre la municipalité de Guérin et la MRC de Témiscamingue.

06-13-339

Gestion des matières résiduelles – Achat d'un nouveau conteneur pour transfert.

Considérant le contrat de transport de conteneurs de type « Roll-off » adopté par le conseil des maires du 17 avril 2013 (résolution n° 04-13-210);

Considérant que dans l'appel d'offres, il était convenu que la MRC possédait un conteneur supplémentaire servant de conteneur de transfert pour l'adjudicataire du contrat de transport afin d'éviter deux aller-retour au REL pour vider un conteneur;

Considérant que le contrat a été octroyé à deux transporteurs de la région (Transport Symkam pour les secteurs Centre et Sud, et Service de conteneurs Jean-Marc Robert pour les secteurs Est et Nord);

Considérant que la MRC doit acquérir un 2^e conteneur pour le 2^e transporteur afin de diminuer les coûts de transport;

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) d'acheter un nouveau conteneur de 40v³, estimé à 6 050 \$, plus taxes;

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'acquisition d'un conteneur de 40v³ pour le contrat de transport des conteneurs des REL.

06-13-340

Gestion des matières résiduelles – Achat d'un nouveau conteneur pour entreposage des RDD.

Considérant que le cycle de ramassage des bacs de récupération des peintures et des huiles est souvent très espacé;

Considérant que cette situation fait en sorte que beaucoup de contenants de peintures, d'huiles et d'autres résidus domestiques dangereux (RDD) se retrouvent par terre; les bacs étant à pleine capacité;

Considérant que ces RDD peuvent causer des fuites, se déposer sur le sol et ainsi contaminer le terrain;

Considérant qu'il est donc important de circonscrire ces RDD dans un espace évitant qu'ils se retrouvent sur le sol;

Considérant que le Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) recommande l'achat d'un conteneur maritime fermé usagé, estimé à environ 2 800 \$ (plus taxes), pour y mettre ces surplus de RDD;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Alain Sarrazin
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'acquisition d'un conteneur maritime usagé pour y déposer les RDD (peintures et huiles incluses) en surplus des bacs de récupération prévus à cette fin.

06-13-341

Gestion des matières résiduelles – Redistribution du compost aux municipalités.

Considérant que la MRC est à faire analyser ses premiers andains de compost;

Considérant les résultats qui s'avèreraient positifs en termes de normes environnementales;

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE);

Il est proposé par M^{me} Jacinthe Marcoux
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ De redistribuer le compost gratuitement aux municipalités intéressées, au prorata des pourcentages reçus de matières organiques (compostables) à l'Écocentre, si les résultats d'analyse sont concluants.

06-13-342

Gestion des matières résiduelles – Avis public (Sur invitation pour tri et disposition du bois recyclé).

Considérant les quantités exorbitantes de bois transformé (peint, teint, vernis, etc.) accumulé ces dernières années sur le site de l'Écocentre;

Considérant que ce type de bois n'est pas valorisable sur notre plateforme de compostage municipal et que la MRC doit déboursier un coût pour s'en départir;

Considérant que plusieurs résidus de bois pourraient être réutilisés par les citoyens;

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE);

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De faire passer un avis public pour inviter des personnes qui seraient intéressées à soumissionner pour s'occuper de trier et revendre le bois pour un montant forfaitaire payé à la MRC.

06-13-343

Valorisation énergétique – Projet d'incinérateur.

La MRCT a reçu un rapport de la firme Normex en lien avec l'achat d'un incinérateur pour disposer de nos matières non recyclables et non compostables. Les résultats sont très intéressants.

À court terme par contre, le CAGE recommande la poursuite des discussions avec la municipalité de Timiskaming Shores en Ontario et la MRC d'Abitibi-Ouest afin d'étudier la possibilité de faire des maillages avec ces deux territoires, étant donné le faible tonnage de matières résiduelles produit par la MRCT.

06-13-344

Modification à la *Loi sur les transports* afin de reconnaître le transport collectif et le rôle des MRC dans le développement de ce service.

Considérant que le transport collectif régional ou rural n'existait pas lors de l'entrée en vigueur de la LRQ, c. T-12, *Loi sur les transports*;

Considérant qu'il est impératif d'enchâsser le transport régional et rural dans la *Loi sur le transport* pour garantir le développement à long terme du service;

Considérant que le développement du transport collectif régional ou rural commande des modifications spécifiques à la *Loi sur les transports*, et d'effectuer les concordances avec les autres Ministères visés par les responsables de la livraison du service;

Considérant qu'il est impératif de reconnaître les entités que sont les MRC pour la livraison du service de transport collectif régional ou rural;

Considérant qu'il y a confusion de l'appellation au Québec concernant le transport collectif;

Considérant que certaines sociétés de transport se prévalent du programme pour le transport en commun selon la loi, mais font la promotion du transport collectif;

Considérant les vastes territoires et le dispersement de la clientèle dans les régions et territoires ruraux;

Considérant que le transport collectif régional et rural peut s'effectuer à l'intérieur d'un territoire de MRC;

Considérant le coût très important relié au service de transport collectif pour les régions ou milieux ruraux;

Considérant l'importance de reconnaître les mêmes droits aux régions et milieux ruraux pour l'accès à la taxe sur l'essence et à l'imposition d'un coût au niveau des droits d'immatriculation;

Considérant l'obligation d'offrir un service de transport collectif régional ou rural pour assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire;

Considérant l'importance de reconnaître l'accessibilité sur l'ensemble du territoire québécois;

Considérant l'importance de soutenir la concertation nationale des acteurs du secteur de transport collectif régional et rural;

Considérant les nombreux intervenants qui interviennent en transport collectif régional ou rural;

Considérant le rôle des MRC dans le développement du transport collectif dans les milieux ruraux;

Il est proposé par M. Philippe Boutin
appuyé par M. Jacques Poudrier
et résolu unanimement

- ❖ De reconnaître les Municipalités régionales de comté (MRC) au même titre que les municipalités dans la *Loi sur les transports*;
- ❖ D'utiliser l'appellation transport collectif pour tous les transports qui sont dédiés à l'ensemble des clientèles potentielles. Cette recommandation vient exclure les transports qui sont dédiés à des clientèles spécifiques, et ce, même si plusieurs personnes utilisent le service au même moment;

- ❖ Que l'article 48.18 Section V.3 de la *Loi sur les transports*, puisse se lire ainsi :
 - *48.18 – Une municipalité locale ou une MRC peut, par règlement dont copie doit être transmise au ministre, organiser un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la municipalité. Le règlement doit décrire le service projet.*
- ❖ Que le ministère des Transports du Québec soutienne la mise en place d'une Table de concertation nationale sur le transport collectif pour les régions ou territoires ruraux;
- ❖ Que la Table de concertation regroupe les organisations de transport collectif qui ont pour mission et priorité le transport collectif, la FQM et l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et que les membres participants proviennent des instances nationales, en fonction des régions et des territoires ruraux. Il est entendu que des représentants sectoriels et ministériels, seraient invités à se joindre aux rencontres en fonction des sujets traités.

06-13-345

Adhésion à la charte de participation à Culturat 2015.

Considérant que la culture est une des sources mobilisatrices d'une communauté;

Considérant que l'intégration des arts et de la culture dans son milieu de vie ainsi que la bonification des activités de tourisme culturel contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

Considérant que le bassin d'artistes en région est d'une grande qualité et regorge de créativité;

Considérant qu'un milieu plus fleuri et accueillant favorise le bien-être et la rétention des gens dans nos collectivités;

Considérant que l'indice de bonheur d'une population passe aussi par l'animation du milieu de vie;

Considérant que l'augmentation de la visibilité de la région à travers les médias en misant sur l'effervescence culturelle contribue au renforcement positif des perceptions vis-à-vis l'Abitibi-Témiscamingue;

Considérant que le niveau de fierté et l'attachement des résidentes et résidents à leur milieu de vie participent à l'attractivité de la main-d'œuvre, des immigrants et l'augmentation de l'achalandage touristique d'une destination;

Considérant que la présence accrue de la cuisine régionale dans les restaurants de l'Abitibi-Témiscamingue stimule l'économie, la connaissance des producteurs sur le territoire et le développement durable;

Il est proposé par M^{me} Jacinthe Marcoux
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que les membres du conseil des maires appuient la démarche à Culturat 2015.

Les municipalités et la MRC de Témiscamingue sont alors invitées à poser des actions dans le cadre de Culturat et afficher son appartenance en portant fièrement le bleu.

06-13-346

Mise en place d'un comité consultatif en ressources naturelles.

Considérant la nécessité de bien outiller le conseil des maires et la MRC de Témiscamingue pour obtenir régulièrement du support sur de nombreuses questions reliées aux ressources naturelles;

Considérant le possible démantèlement des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) locales par la CRÉ pour un remplacement par une Table GIRT régionale;

Considérant l'étroitesse du mandat de GIRT qui a confiné depuis 2011 les Tables locales GIRT à participer à l'élaboration des Plans d'aménagement forestier intégré tactique du MRN via l'expression de préoccupations et d'objectifs concertés d'aménagement;

Considérant les besoins d'information, d'expression, de participation, de concertation de la part de la population et des représentants des divers domaines d'activité en lien avec les ressources naturelles;

Considérant également l'existence, le bon fonctionnement et l'ambiance de collaboration entre les différents porteurs d'intérêts du territoire forestier public de l'actuelle Table GIRT locale du Témiscamingue;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu majoritairement

- ❖ D'accepter le principe d'un comité consultatif sur les ressources naturelles. Ce comité émettra des recommandations au conseil des maires, à la manière du Comité municipal agricole et agroalimentaire (CMAA), sur toute question relative aux ressources naturelles de la MRCT;
- ❖ D'informer la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue de la création de ce comité consultatif sur les ressources naturelles qui tiendra compte des particularités de notre MRC et qu'en ce sens, leur participation financière soit maintenue, tout comme celle des autres MRC de la région qui cibleront un comité selon leurs besoins spécifiques.

Un comité restreint travaillera à l'élaboration d'un projet afin de recommander le mandat, la composition des membres, les règles de fonctionnement, le financement, les principes fondamentaux, le remboursement des dépenses, etc., lors de la création de ce nouveau comité. Le projet sera présenté à la séance du conseil de maires du 18 septembre 2013.

M. Norman Young, maire de Kipawa, exprime son intérêt à participer aux rencontres pour le modèle de comité à mettre en place.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	17	12 288
Contre	1	322
Monsieur le conseiller de comté, André Pâquet (Fugèreville) vote « contre » l'adoption de la résolution et inscrit sa dissidence.		
Résolution adoptée majoritairement		
Note :		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (LAU, art. 201). En cas d'égalité, la décision est négative (LAU, art. 197).		

Appui à la MRC de Pontiac – Interventions d’urgence hors réseau routier.

06-13-347

Attendu que le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Témiscamingue a été approuvé et signé par le ministre de la Sécurité publique le 18 mai 2010;

Attendu que le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Témiscamingue fût adopté par le conseil des maires le 18 août 2010;

Attendu que le schéma de couverture de risques en incendie de la MRCT est entré en vigueur le 27 août 2010;

Attendu qu’une entente relative à l’implantation du schéma de couverture de risques en incendie a été signée entre la MRCT et le ministre de la Sécurité publique;

Attendu que la recommandation du Protecteur du citoyen de modifier la *Loi sur la sécurité incendie* et les orientations ministérielles en matière de sécurité incendie afin d’obliger les MRC à ajouter un protocole régional d’organisation des services d’interventions d’urgence hors du réseau routier, notamment en prévoyant l’accès aux équipements et à la formation nécessaires à leur schéma de risques, ce qui pourraient apporter une hausse significative des budgets municipaux, augmentation que le milieu municipal ne peut se permettre;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Jacques Poudrier
et résolu unanimement

- ❖ D’appuyer la démarche de la MRC de Pontiac;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue demande au ministère de la Sécurité publique de considérer les réalités des régions et du milieu municipal et qu’à cet égard, le ministre devra prendre en considération les coûts supplémentaires, les responsabilités et la pression que l’entrée en vigueur des recommandations du Protecteur du citoyen aurait sur les municipalités du Témiscamingue;
- ❖ De demander à la Fédération Québécoise des Municipalités de faire les représentations auprès du gouvernement afin de signifier que le milieu municipal n’a pas la capacité de payer pour les services recommandés dans le rapport du Protecteur du citoyen sur l’organisation des services d’intervention d’urgence hors du réseau routier.

Règlement
numéro
158-06-2013

Règlement établissant les tarifs lors du dépôt d’une demande de révision.

Attendu que la MRC de Témiscamingue a compétence en matière d’évaluation foncière pour les 20 municipalités de son territoire et du territoire non organisé Laniel et Les Lacs-du-Témiscamingue et, à cette fin, est désignée comme « organisme municipal responsable de l’évaluation »;

Attendu que la *Loi sur la fiscalité municipale* en vertu des articles 124 à 138.4, prévoit une révision administrative relative au contenu du rôle d'évaluation;

Attendu que l'article 263.2 de ladite loi autorise tout organisme municipal responsable de l'évaluation à adopter un règlement pour rendre obligatoire le versement d'une somme en même temps que le dépôt d'une demande de révision et à prescrire un tarif afin de déterminer le montant de cette somme, lequel peut prévoir des catégories de demandes;

Attendu qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance régulière du 15 mai 2013 et qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque représentant suivant les dispositions de la loi;

En conséquence,

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

❖ Que le conseil de la MRC de Témiscamingue décrète ce qui suit :

Article 1 : Titre

Le présent règlement est intitulé « Règlement n° 158-06-2013 établissant les tarifs lors du dépôt d'une demande de révision ».

Article 2 : Formulaire

Sous peine de rejet, toute demande de révision de l'évaluation foncière (ou locative) doit être présentée à la MRC de Témiscamingue sur le formulaire prescrit par le gouvernement du Québec et intitulé « *Demande de révision du rôle d'évaluation foncière* » ou « *Demande de révision du rôle de valeur locative* ».

Article 3 : Tarifs

Pour être valide, toute demande de révision présentée suivant l'article 2 du présent règlement, doit être accompagnée d'une somme établie suivant les catégories suivantes pour chaque unité d'évaluation ou lieu d'affaires :

- 1° Si l'immeuble est évalué à moins de 99 999 \$ au rôle d'évaluation foncière, le tarif exigé est de 40 \$.
- 2° Si l'immeuble est évalué entre 100 000 \$ et 249 999 \$ au rôle d'évaluation foncière, le tarif exigé est de 60 \$.
- 3° Si l'immeuble est évalué entre 250 000 \$ et 499 999 \$ au rôle d'évaluation foncière, le tarif exigé est de 75 \$.
- 4° Si l'immeuble est évalué entre 500 000 \$ et 999 999 \$ au rôle d'évaluation foncière, le tarif exigé est de 150 \$.
- 5° Si l'immeuble est évalué entre 1 000 000 \$ et 1 999 999 \$ au rôle d'évaluation foncière, le tarif exigé est de 300 \$.

- 6° Si l'immeuble est évalué entre 2 000 000 \$ et 4 999 999 \$ au rôle d'évaluation foncière, le tarif exigé est de 500 \$.
- 7° Si l'immeuble est évalué à 5 000 000 \$ et plus au rôle d'évaluation foncière, le tarif exigé est de 1 000 \$.
- 8° Si le lieu d'affaires est évalué à 49 999 \$ et moins au rôle de valeur locative, le tarif exigé est de 40 \$.
- 9° Si le lieu d'affaires est évalué entre 50 000 \$ et 99 999 \$ au rôle de valeur locative, le tarif exigé est de 75 \$.
- 10° Si le lieu d'affaires est évalué à 100 000 \$ et plus au rôle de valeur locative, le tarif exigé est de 140 \$.

Article 4 : Modalités de paiement

La somme d'argent exigée par l'article 3 est payable en monnaie légale ou par chèque visé, mandat de poste, mandat de banque ou ordre de paiement visé à l'ordre de la MRC de Témiscamingue.

Article 5 : Application

Le présent règlement s'applique à l'égard d'une demande de révision portant sur un rôle d'évaluation foncière ou un rôle de valeur locative applicable à tout exercice financier à compter de celui de 2013.

Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



Arnaud Warolin, préfet



Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

Avis de motion : 15 mai 2013

Adoption du règlement : 19 juin 2013

Publication d'un avis public : 8 juillet 2013

Règlement
numéro
159-06-2013

Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 047-07-1991 (territoire non organisé) pour faire passer la valeur des travaux pour laquelle un permis est nécessaire de 500 \$ à 1 000 \$ à Laniel.

Considérant que le Comité municipal de Laniel a présenté une demande pour modifier le Règlement sur les permis et certificats;

Considérant que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil tenue le 15 mai 2013, conformément à l'article 445 du Code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Poudrier
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que le règlement n° 159-06-2013 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement n° 159-06-2013, les modifications suivantes soient apportées au Règlement sur les permis et certificats n° 047-07-1991 :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 7.2 est modifié pour faire passer de 500 \$ à 1 000 \$ la valeur des travaux pour laquelle un permis est nécessaire.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



Arnaud Warolin, préfet



Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

Avis de motion donné le : 15 mai 2013

Adoption finale du règlement : 19 juin 2013

Entrée en vigueur (publication) : 26 juin 2013

06-13-348

Politique de souveraineté alimentaire déposée le 17 mai 2013.

Le 16 mai 2013, la première ministre du Québec, M^{me} Pauline Marois, et le ministre de l'Agriculture, M. François Gendron, procédaient au lancement de la Politique de souveraineté alimentaire qui vise à donner une plus grande place aux produits alimentaires québécois.

Quatre axes principaux définissent cette politique, à savoir :

1. L'identité des aliments du Québec;
2. L'occupation dynamique du territoire;
3. La valorisation du potentiel économique du secteur;
4. Le développement durable.

La politique de souveraineté alimentaire vise l'atteinte de trois grands objectifs :

- Assurer à l'ensemble des Québécois un approvisionnement en aliments de qualité, à juste prix et bons pour leur santé;
- Accroître la proportion de l'alimentation des Québécois qui est satisfaite grâce aux aliments du Québec;
- Développer un secteur bioalimentaire prospère, rémunérateur, générateur d'emplois, respectueux de l'environnement et contribuant à l'occupation dynamique du territoire québécois.

Le conseil des maires demande au Comité municipal agricole et agroalimentaire d'analyser cette politique de souveraineté alimentaire, notamment sur le projet de loi n° 46 sur l'accaparement des terres agricoles et de proposer des recommandations s'il y a lieu.

06-13-349

Identité témiscamienne.

Considérant que nous sommes Témiscamiens et que notre territoire d'appartenance est le Témiscamingue;

Considérant que la réalité témiscamienne diffère de la réalité abitibienne, notamment d'un point de vue géographique, économique, historique, démographique et social;

Considérant que le Témiscamingue est une entité distincte et que malgré les rapprochements administratifs, naturels ou imposés, il demeurera toujours une entité distincte;

Considérant qu'en référence à la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la mention de l'entité Témiscamingue est souvent omise;

Considérant qu'une base de respect et de discernement doit toujours primer, et ainsi, ne pas demander aux gens de redéfinir leur appartenance;

Considérant que sur une base individuelle, une personne peut se définir, s'identifier selon son sentiment d'appartenance, ses valeurs et ses convictions;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Boutin
et résolu unanimement

- ❖ De réaffirmer le caractère distinct du Témiscamingue et notre fierté à appartenir à ce territoire et à se définir comme Témiscamien et Témiscamienne;
- ❖ De demander, à tous les intervenants régionaux et nationaux, d'utiliser le terme Abitibi-Témiscamingue dans son intégralité lorsqu'ils parlent de l'ensemble de la région.

Projet Internet haute vitesse – Suivi de la rencontre des partenaires.

06-13-350

Le 10 juin 2013, une rencontre a eu lieu avec les partenaires. Des représentants de la CSLT, SDT, MRCT, Communication Témiscamingue et du Centre financier aux entreprises Desjardins furent présents lors de cette réunion. Les sujets discutés :

- État de la situation concernant l'avancement des travaux de la phase 1 et de la phase 2;
- Industrie Canada;
- Suivi des baux en terre publique – MRN;
- État de situation financière;
- Expertise externe indépendante.

La même journée, nous avons eu une rencontre sur le projet Internet haute vitesse. Un état de la situation a été dressé; actuellement toutes les énergies sont mises pour compléter le réseau d'ici le mois de juillet. Nous effectuons un suivi très serré et une étude débutera pour analyser la situation et nous faire des recommandations pour améliorer la situation.

06-13-351

Domaine de la Baie Gillies.

M. André Pâquet, représentant de la MRCT sur ce comité, fait état de la situation. La vente de terrains, l'aménagement d'un terrain de camping et l'électrification du site, actions proposées dans le plan de relance amorcé en 2009, s'avèrent de bon augure pour le développement et le financement du Domaine de la Baie Gillies.

06-13-352

Autorisation pour travaux d'entretien à la devanture de l'édifice de la MRCT (Offre de services de Pierre-eau 2002).

Une offre de services de Pierre-eau 2002 fût déposée le 13 juin 2013 pour nettoyer, sabler et repeindre le revêtement en bois à la façade de l'immeuble de la MRCT, soit 4 024,12 \$ pour la main-d'œuvre et 441,50 \$ pour le matériel. Les travaux seraient réalisés en juillet 2013.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Philippe Boutin
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter l'offre de services de Pierre-eau 2002 au coût de 4 465,62 \$ (taxes incluses).

Au niveau de la réglementation sur la construction, la Régie du bâtiment confirme dans une correspondance écrite du 6 juin 2013, que ce type de travaux n'oblige pas la MRCT à passer par un entrepreneur en construction.

Demande à la Commission de toponymie du Québec pour officialiser le nom du chemin de la « Baie-de-l'Esquer », canton Booth, TNO Les Lacs-du-Témiscamingue.

06-13-353

Nom proposé : Chemin de la « Baie-de-l'Esquer ». Le nom proposé fait référence à la baie qui longe le chemin sur le premier tiers de sa longueur. Il s'agit d'un chemin forestier n'ayant jamais porté de nom auparavant et en bordure duquel sont construits trois chalets et trois résidences; deux terrains vacants demeurent disponibles.

L'officialisation est rendue nécessaire à cause des résidents permanents qui doivent fournir une adresse civique pour obtenir les services du gouvernement du Québec (assurance automobile, assurance maladie, etc.). Le projet comprend aussi la numérotation civique des propriétés (puisque les numéros de lot ont été donnés dans le désordre) pour faciliter les livraisons et le travail des services d'urgence.

Il est proposé par M^{me} Jacinthe Marcoux
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De demander à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser le nom du chemin de la « Baie-de-l'Esquer ».

06-13-354

Demande d'appui pour la mise en marché du bois en Ontario.

M. Jocelyn Aylwin demande l'appui du conseil des maires pour soutenir les municipalités demandant un appui pour la mise en marché du bois en Ontario.

Considérant toute l'importance de l'activité économique associée à la réalisation des opérations forestières sur le territoire de la Convention d'aménagement forestier de plusieurs municipalités du Témiscamingue;

Considérant que l'ensemble des essences récoltées doit être vendu à juste prix afin d'assurer la viabilité économique des opérations;

Considérant que l'industrie forestière régionale n'est pas intéressée à payer sur livraison les volumes de bois de pâte feuillus générés par les opérations forestières et que cette situation engendre des délais de paiement supérieurs à six mois;

Considérant que le marché local du bois de chauffage ne peut consommer qu'une infime partie de bois de pâte feuillus lors des opérations;

Considérant l'importance de débiter rapidement les opérations forestières afin d'assurer la réalisation complète du plan annuel 2013-2014;

Considérant l'urgence de procurer de l'emploi à nos travailleurs forestiers saisonniers;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer les demandes des municipalités locales et celle du Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue, auprès du ministère des Ressources naturelles, afin d'autoriser la mise en marché en Ontario, des bois de pâte feuillus issus des Conventions d'aménagement forestier municipales pour la saison 2013-2014.

06-13-355

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

06-13-356

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Jacques Poudrier
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 21 août 2013
Bonnes vacances!

Il est 22 h 30.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.